

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

Expérimentation et observation des pratiques

- RETOUR D'EXPERIENCE -

05/18

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DE TRAME VERTE ET BLEUE - 2010-2020

2010-2014 : PHASE DE CONCEPTION / 2015-2020 : PHASE OPÉRATIONNELLE

Au travers de l'élaboration de sa TVB, la Ville de Fontaine souhaite réunir les conditions d'un développement urbain harmonieux intégrant une approche originale de la trame verte et bleue par les usages.

Contexte

Située en première couronne de la métropole grenobloise, au nord ouest de Grenoble, la commune de Fontaine doit faire face à une densification de son tissu urbain.

Fontaine présente une situation stratégique en bordure de la métropole grenobloise.

Consciente de ces enjeux et du besoin exprimé par les habitants d'un environnement plus agréable et moins minéral, la Ville a abordé la thématique de la TVB en priorité par les usages, puis par la biodiversité, afin d'axer leurs actions dans un objectif d'amélioration du cadre de vie.

Spécificités du territoire

La commune de Fontaine est délimitée à l'ouest par les contreforts du Vercors et à l'est par la rivière du Drac. Au nord et au sud, l'urbanisation s'est organisée le long des axes de communication, sur la plaine alluviale. Quelques espaces agricoles résiduels subsistent sur les versants largement boisés et peu accessibles.

Les espèces à enjeux :

Les espèces à enjeux sont principalement des espèces liées :

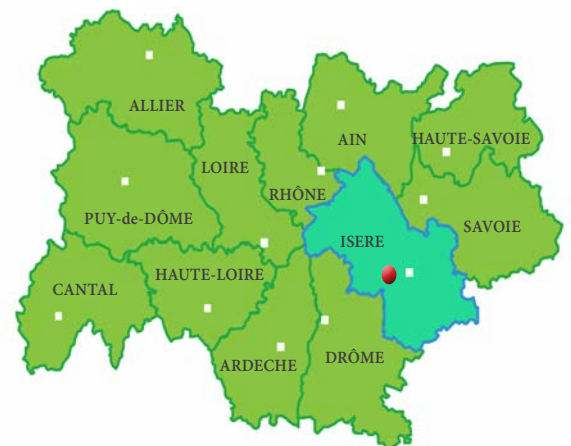
- aux boisements des Vouillants, comme le pouillot de Bonelli, le pouillot sif-flueur ou la couleuvre d'Esculape,
- aux falaises, comme l'hirondelle des rochers, le tichodrome échelette, le faucon pèlerin ou le Grand-duc d'Europe,
- au Drac, qui constitue un couloir de migration pour un certain nombre d'oiseaux tel le canard mandarin ou le canard siffleur.

En termes d'espèces végétales, la forêt des Vouillants comporte des stations de plantes à affinités méridionales qui contribuent largement à son intérêt naturaliste (ex : Orchis à trois dents). Le site du Drac, quant à lui, comprend des espèces végétales remarquables à protéger.

FONTAINE

Isère

Région Auvergne-Rhône-Alpes

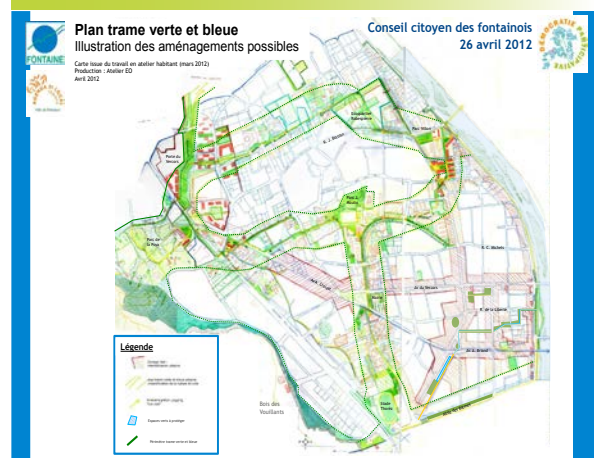


Identité du territoire

Nombre d'habitants: 22 050 (INSEE 2013)

Superficie: 674 ha

La commune se situe au sein du secteur prioritaire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Rhône-Alpes : « Grenoble-Alpes-Métropole » concerné par l'objectif : soutenir et renforcer les démarches existantes.



Carte de la trame verte et bleue issue du travail en atelier habitant et présentée au Conseil citoyen des fontainois (52012).

Source : Ville de Fontaine



AGIR pour la BIODIVERSITÉ RHÔNE-ALPES



Les différentes études sur la TVB ont été menées en co-élaboration avec les habitants et servent aujourd'hui de référence pour les aménagements futurs.

La commune s'est ainsi dotée d'une vision prospective à long terme lui permettant d'anticiper les évolutions.

Les acteurs impliqués :

Maîtrise d'ouvrage : La ville de Fontaine avec une gouvernance assurée par plusieurs instances :

- Un comité de pilotage composé de 5 services municipaux
- Un comité scientifique associant des partenaires
- Un conseil citoyen composé de 50 fontainois tirés au sort et renouvelés tous les ans. Ce conseil citoyen formule des avis sur les projets communaux qui passent en conseil municipal où une délibération est votée à la suite de cet avis.

Atelier EO et SETIS Environnement : étude « Trame verte et bleue » (2011-2012)

SETIS environnement et Alp'études : étude « Trame bleue » (2013-2014)

Eranthis / le Cèdre : étude « Arbres » (2014)

Autres acteurs :

- Landfabrik et Entre Ciel et Terre, cabinet de paysagistes/urbanistes pour la quinzaine de la nature en ville (2011)
- L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG),
- La FRAPNA
- L'association La Clé des champs
- L'association Les Eco-jardins fontainois

Le coût des études

« Trame verte et bleue » (2011-2012) : 24 000 € (dont 50% de subvention du FEDER)

« Trame bleue » (2013-2014) : 70 000 €

« Arbres » (2014) : 30 000 €

Quinzaine de la nature en ville (2011) : 15 000 € (conception, aménagement et réalisation du film de 10 minutes)

Description du projet

Les enjeux :

Les connexions entre les contreforts boisés du Vercors et les berges du Drac, notamment à travers le réseau de parcs, représentent des enjeux environnementaux importants pour la commune en termes de trame verte et bleue urbaine et périurbaine à l'échelle communale et métropolitaine.

La prise en compte des usages et leur amélioration constituent également un enjeu fort pour la commune.

Les objectifs :

1. Accompagner la densification de la ville par une action sur la place de la nature en ville, sur l'équilibre entre habitats, déplacements et espaces verts.
2. Développer l'offre de services et de loisirs et les usages sociaux par une mise en continuité des espaces verts.
3. Restaurer la nature en ville par une augmentation des surfaces naturelles, des actions de biodiversité et une remise en état des milieux humides et aquatiques.
4. Valoriser les espaces verts, améliorer les paysages urbains et l'attractivité de la commune.

La TVB de Fontaine s'inscrit dans le cadre d'une vision intégrée de l'aménagement urbain, prenant en compte les questions de mobilité, d'espaces publics, d'îlot de chaleur en ville et d'écologie.

Déroulé et méthodologie :

En 2010, la ville de Fontaine prend conscience des marges de manœuvre limitées dont elle dispose concernant la trame verte et bleue lors d'une étude sur photographie aérienne, faisant apparaître les continuités non bâties. Il s'avère alors que 75% des espaces verts sont en propriété privée, espaces sur lesquels la commune ne peut pas agir.

Début 2012, la ville répond alors à l'appel à projet du ministère visant à soutenir une dizaine de projets de mise en œuvre de la TVB en milieu urbain. Le dossier de Fontaine se compose de trois volets :

- un volet ingénierie, qui s'attachera à définir la démarche globale (« Quel projet pour quelle TVB ? ») ;
- un volet concertation, qui comprendra notamment l'organisation de la quinzaine de la nature en ville et la constitution du conseil citoyen ;
- un volet communication, qui aboutira, entre autres, à la réalisation d'une carte TVB grand public.

Une série d'études est alors lancée :

- une étude sur la trame verte et bleue, aboutissant à la carte TVB qui sert aujourd'hui de référence pour les aménagements et des fiches actions par secteurs ;
- une étude sur la trame bleue, définissant un schéma directeur sur l'eau (diagnostic, analyse des possibilités de renaturalisation des cours d'eau, réalisation d'une carte et de fiches actions pour chacun des axes et priorisation des actions) ;
- une étude arbres, comprenant un diagnostic des arbres, aboutissant au « plan arbre » et à des préconisations de gestion du patrimoine arboré.

Ces trois études sont menées en lien avec les opérations de renouvellement urbain de la commune, le plan local de déplacement et les opérations courantes du service espaces verts.

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Sensibilisation

De nombreuses actions pédagogiques ont été réalisées dont un film de 10 minutes sur la quinzaine de la nature en ville (organisée en 2011), un site internet, des pochoirs sur les trottoirs, des panneaux sur les sites de nature éphémère et une carte de découverte de la TVB à destination du grand public (15 panneaux ont été installés dans les squares et parcs).

Planification / documents d'urbanisme

Les différentes études menées par la ville ont abouti à la mise en place d'un schéma directeur TVB et eau.

Réaménagement d'espaces publics / projets urbains

La mise en oeuvre opérationnelle de la TVB fontainoise fait l'objet d'un plan pluriannuel prévisionnel sur 5 ans (2015-2020) pour un coût total estimé à environ 3 millions d'euros (candidature auprès de la CDC, Ecocité, Région - contrat Vert et Bleu, Métropole Grenobloise)

Il prévoit :

- 1/ Des travaux de restauration de cours d'eau (reméandrage, naturalisation ou réouverture) (transfert GEMAPI).
- 2/ Des travaux de renaturalisation de micro-corridors (déméralisation des espaces, recalibrage des voiries, actions de génie écologique pour la création d'espaces de nature en ville).
- 3/ Des études d'inventaire de la biodiversité.

Enfin, un travail Commune / Métropole a permis de coordonner les actions de Fontaine en faveur de la TVB avec les projets urbains supra-communaux comme celui des Portes du Vercors ou le parc Mikado par exemple.

Travaux collaboratifs sur les espaces verts privés

La ville de Fontaine projette de mener un travail sur l'arbre en partenariat avec le privé et les entreprises (zones d'activité). Une autre action est conduite avec des copropriétés, afin de maintenir des ouvertures lorsque les parcelles ne sont pas clôturées (servitudes, acquisition) pour les enjeux de perméabilité.

Bilan des actions en faveur de la TVB

L'action TVB de la ville de Fontaine permettra de :

- renforcer les connexions entre le massif du Vercors et les berges du Drac, via la trame intra urbaine ,
- remettre de l'eau dans la ville par la réouverture de plans d'eau et la création de mares ,
- sensibiliser, mobiliser et impliquer les habitants et acteurs privés dans la gouvernance urbaine de la TVB ,
- préparer la prise en compte de la TVB dans les documents de planification.

Perspectives

La Ville prévoit la création de trame verte via l'aménagement d'espaces verts et, dès 2018, la prise en compte de la nature en ville via des diagnostics et inventaires écologiques. Enfin, des travaux de restauration de la trame bleue se matérialiseront par la création de bassins naturels ou la réouverture de ruisseaux.



Pochoirs réalisés sur les trottoirs, lors de la quinzaine de la nature en ville.

Source : Ville de Fontaine



Parmi les actions renforçant la TVB de Fontaine : des mares accessibles à vocation pédagogique, des jardins collectifs et une prairie fleurie ont été créés. Ici, le parc de la Poya, qui renforce la connexion Vercors – Drac en « pas japonais ».

Source : LPO Isère



Une réflexion liant TVB et déplacements : le schéma piéton est déconnecté des voiries à grand trafic. Ici, un cheminement le long du Drac, très emprunté le week-end et pour les trajets domicile-travail.

Source : LPO Isère

La carte de la TVB de Fontaine

Adoptée par le Conseil Citoyen des Fontainois du 26 avril 2012, cette carte de la TVB de Fontaine a été co-construite lors de trois ateliers de concertation.



Action phare en matière de communication et de sensibilisation : la carte de la TVB, installée à l'entrée des parcs de la ville et participant à une TVB plus visible. Source LPO et ville de Fontaine

TRAME VERTE ET BLEUE À FONTAINE

Quelques infos

Horaires d'ouverture des parcs

Le parc de La Foie est ouvert tous les jours à partir de 9h. Les horaires de fermeture varient en fonction des saisons entre 17h et 20h. Pour d'informations sur les horaires : Tous les autres parcs sont ouverts 24h/24h.

Un problème dans un parc ou une aire de jeux ?

Numéro unique pour les demandes d'intervention : 04 76 63 86 00

Concours « Ville fleurie, ville durable »

Chaque année la commune organise un concours de fleurissement des bassins et jardins. Ouvert à tous les habitants. Renseignements au 04 76 28 93 20



Leviers d'action :

- Les études sur la TVB, la trame bleue et l'arbre sont des atouts pour la réflexion qui s'engage sur le PLUi métropolitain.
- Les opportunités (financières, foncières, ...) seront par ailleurs déterminantes pour la réalisation des actions prévues par la commune.

Difficultés rencontrées :

- La question des temporalités liée aux opportunités d'intervention impliquant la mobilisation en continu des élus et techniciens
- Le transfert des compétences voirie, espace public et eau à la métropole en janvier 2015
- La dureté foncière
- Les contraintes budgétaires

Points d'amélioration :

La prise en compte de la trame verte et bleue étant issue d'une volonté d'amélioration du cadre de vie, une approche écologique complémentaire des habitats et des espèces sera nécessaire pour la suite.

Points forts :

- L'élaboration d'une carte de la Trame verte et bleue à Fontaine, partagée avec les habitants, sert de référence pour tous les aménagements.

Contact Mairie de Fontaine :

Secteur Ville durable

Service Aménagement et prospective

04 76 28 75 48

Auteurs : CAUE de l'Isère - LPO Isère

Date de réalisation : Avril 2016 - Date de publication : Juillet 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



Action financée par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
le FEDER

